



HAL
open science

The sociology of sport organisations. Achievements and conditions for institutional recognition in a field of sports sociology

Denis Bernardeau-Moreau

► **To cite this version:**

Denis Bernardeau-Moreau. The sociology of sport organisations. Achievements and conditions for institutional recognition in a field of sports sociology. STAPS : Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique, 2022. hal-04257455

HAL Id: hal-04257455

<https://hal.science/hal-04257455>

Submitted on 26 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS SPORTIVES

Acquis incontestables et conditions d'accès à la reconnaissance institutionnelle d'un domaine de la sociologie du sport

[Denis Bernardeau-Moreau](#)

De Boeck Supérieur | « Staps »

2022/0 Pub. anticipées | pages I73 à XIX

ISSN 0247-106X

DOI 10.3917/sta.pr1.0073

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-staps-2022-0-page-I73.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La sociologie des organisations sportives

Acquis incontestables et conditions d'accès à la reconnaissance institutionnelle d'un domaine de la sociologie du sport

Denis BERNARDEAU-MOREAU

Univ. Lille, Univ. Artois, Univ. Littoral Côte d'Opale, ULR 7369 - URePSSS - Unité de Recherche Pluridisciplinaire Sport Santé Société, F-59000 Lille, France
denis.bernardeau-moreau@univ-lille.fr

RÉSUMÉ : La naissance de la sociologie des organisations sportives est récente et remonte aux années 80. Depuis, quarante ans se sont écoulés. Si de nombreux travaux ont été réalisés et continuent d'être publiés, la question de la place occupée par cette branche dans la sociologie du sport mérite d'être posée. Est-elle établie ? Reste-t-elle encore à faire ? Notre intention, dans cet article, est de questionner les apports et les contributions de la sociologie des organisations sportives, de souligner les éventuelles périodes de développement et de rupture, de discuter des différentes orientations qui la composent et la structurent, de penser enfin ses perspectives d'avenir. *In fine*, en interrogeant les acquis de la sociologie des organisations sportives, notre objectif est de proposer une réflexion sur les conditions d'une meilleure visibilité de ce domaine de recherche, dont la reconnaissance institutionnelle disciplinaire dans la sociologie du sport ne nous semble pas totalement acquise au regard de la littérature actuelle.

MOTS CLÉS : Sociologie des organisations sportives, légitimité disciplinaire, sociologie de l'action, sociologie explicative

INTRODUCTION

La naissance de la sociologie des organisations remonte aux travaux précurseurs de Taylor (1911) et Weber (1965) à la fin du XIX^e siècle (Ballé, 1998). Ces travaux posent les bases des courants gestionnaires et managériaux d'une part, sociologiques et psychosociologiques d'autre part (Bağla-Gökalp, 1998). Sur les fondements des concepts wébériens interrogeant les rapports de domination et les formes de légitimité des organisations bureaucratiques, la sociologie des organisations se construit et connaît un réel développement à partir des années 1930 avec notamment l'École des relations humaines de Mayo, Lewin, Maslow, Mc Gregor et Herzberg, la sociologie fonctionnaliste de Parsons, Merton, Gouldner, Selznik et Blau, l'analyse socio-technique d'Emery, Trist et Stinchcombe et l'approche par les contingences de Woodward, Perrot, Burns et Stalkers. Au début, les sociologues étudient les règles formelles des grandes institutions normées et bureaucratiques avant de se tourner progressivement vers des formes sociales plus informelles constituant des ensembles humains complexes et hiérarchisés.

Pour De Terssac (2003, p. 100), cette évolution de l'objet marque un déplacement de l'analyse des formes instituées vers des modes plus diffus d'action organisée. Si, dans un premier temps, cette branche de la sociologie se développe outre-Atlantique, elle devient un sujet d'étude en France dans les années 1950 (on se souvient de l'article publié en 1951 par Crozier sur le *Human Engineering*), formant peu à peu ce que Crozier et Friedberg vont appeler l'école française de sociologie des organisations en créant en 1962 le Centre de sociologie des organisations (CSO). Pour autant, la sociologie des organisations ne se réduit pas à l'analyse stratégique, même si celle-ci en constitue l'élément marquant (Rot et Segrestin, 2016). Son corpus classique, comme l'explique Herreros (2008, p. 48 et suivantes), inclut d'autres travaux sociologiques tels que ceux sur les identités de Sainsaulieu, sur les régulations de Reynaud, sur les conventions de Boltanski et Thévenot, sur l'acteur réseau d'Akrich, Callon et Latour ou encore sur les logiques d'action d'Amblard *et al.*

C'est sur la base de ce corpus que nous souhaitons interroger cette branche de la sociologie sur un de ses objets spécifiques, celui des sports. La naissance de la sociologie des organisations sportives est récente et remonte aux années 1980 avec les travaux précurseurs de Malenfant, Yerles et surtout Chifflet. Depuis, quarante ans se sont écoulés. Si de nombreux travaux ont été réalisés et continuent d'être publiés, la question de la place occupée par cette branche dans la sociologie du sport mérite d'être posée. Est-elle établie ? Reste-t-elle encore à faire ? Notre intention, dans cet article, est de questionner les apports et les contributions de la sociologie des organisations sportives, de souligner les éventuelles périodes de développement et de rupture, de discuter des différentes orientations qui la composent et la structurent, de penser enfin ses perspectives d'avenir. *In fine*, en interrogeant les acquis de la sociologie des organisations sportives, notre objectif est de proposer une réflexion sur les conditions d'une meilleure visibilité de ce domaine de recherche, dont la reconnaissance institutionnelle disciplinaire (Berthelot, 1990, p. 230) dans la sociologie du sport ne nous semble pas totalement acquise au regard de la littérature actuelle (Callède, 2002 ; Collinet, 2007 ; Defrance, 2011 ; During, 2002).

Pour mener cette analyse, nous avons effectué une revue de littérature reprenant les principaux travaux publiés en sociologie des organisations sportives en France. Pour cela, nous avons consulté les différentes bases de données accessibles en SHS (Cairn, Isidore, OpenEdition, Pascal et Francis, Persée, Sciencedirect) et avons tenté de répertorier de la manière la plus exhaustive possible les publications (articles, actes de colloques publiés, chapitres d'ouvrages et ouvrages) traitant de manière significative de la sociologie des organisations sportives en langue française, soit qu'elles en discutent les théories, soit qu'elles en appliquent les concepts dans des études de terrain (de ce fait, toutes les publications ne faisant qu'évoquer la sociologie des organisations sans la discuter ni la mobiliser n'ont pas été prises en compte). Pour accéder aux revues anciennes non numérisées, nous avons consulté les bibliothèques spécialisées (celles universitaires et de l'INSEP notamment). Nous avons également consulté les sites (communiqués par la Conférence des directeurs en STAPS ou C3D) de tous les laboratoires de sociologie en STAPS pour identifier ceux traitant explicitement de la sociologie des organisations. Enfin, nous avons répertorié toutes

les thèses soutenues en sociologie des organisations sportives et disponibles sur le site de signalement des Thèses du Labès depuis les années 1980. Nous avons enfin consulté les programmes des communications des congrès organisés par la Société de sociologie du sport de langue française (3SLF) depuis 2002. Les résultats de notre démarche de recherche, comme nous le verrons plus loin, permettent de mettre en évidence des caractéristiques fortes.

Nous avons décomposé notre article en quatre parties. La première partie situe les origines de la sociologie des organisations sportives dans les années 1980. La deuxième partie propose un état de la littérature de cette branche de la sociologie du sport des années 1980 à aujourd'hui. La troisième partie rend compte des limites internes et externes au développement de la sociologie des organisations sportives. Enfin, la quatrième partie interroge les modalités d'une meilleure reconnaissance institutionnelle de la sociologie des organisations sportives dans la sociologie du sport.

1. LES PRÉCURSEURS DE LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS SPORTIVES

Dans un ouvrage collectif dirigé par Berthelot, paru en 2000 et réédité en 2003, l'auteur présente la sociologie française contemporaine en partant des premiers auteurs en surplomb. Ensuite, il distingue les grands courants – un terme qu'il préfère à celui d'école pour sa souplesse et sa capacité à évoquer « une communauté d'approche autour d'une orientation partagée » (Berthelot, 2003, p. 15) –, enfin, il présente plusieurs domaines d'application. C'est en nous inspirant de cet auteur que nous souhaitons situer les origines et les courants de la sociologie des organisations sportives en identifiant les précurseurs qui ont appelé de leurs vœux la constitution de cette discipline et ceux qui en ont réellement posé les fondements. Autant que possible et afin de dessiner les éventuelles périodes de développement de cette discipline, nous tentons de situer les travaux des chercheurs sur des échelles d'analyse correspondant à des ordres de complexité particuliers (Lahire, 1996, p. 397), depuis l'approche empirique du groupe social localisé jusqu'aux tentatives de restitution des dynamiques organisationnelles globales.

À la fin des années 1980, écrivent Chifflet et Rundstadler (2002, p. 8), les travaux en sociologie du sport commencent à considérer les associations sportives comme des organisations obéissant à leurs propres règles de fonctionnement. Jusque-là considérées comme « des lieux plutôt que des structures » (Ramanantsoa et Thiery-Baslé, 1989, p. 14), les organisations sportives deviennent alors une catégorie sociale analysable (*ibid.*). À cette époque, en effet, débute l'histoire de la sociologie des organisations sportives dont le développement coïncide avec la professionnalisation naissante des sports (Bernardeau-Moreau, 2004 ; Barget et Vaillau, 2008) et la structuration universitaire des STAPS – la création du doctorat et de la section au CNU remonte aux années 1982 et 1984 (Jarnet, 2003). C'est aussi une période charnière où la sociologie du sport, adhérant alors majoritairement au paradigme du structuralisme critique bourdieusien et à la détermination socioculturelle des pratiques sportives (Michon, 1995), se diversifie et devient plurielle et thématique (*ibid.*)

en s'ouvrant à d'autres problématiques comme les institutions, les politiques, la culture, les loisirs. Portant leur regard sur les organisations, quelques travaux apparaissent alors. Ils étudient le fonctionnement interne de quelques groupements sociaux tels que les fédérations et les associations sportives (Yerles, 1984 ; Augustin et Garrigou, 1985 ; Dumas, 1987) dont il s'agit de souligner les rapports de force entre les groupes d'intérêt et les dirigeants bénévoles mobilisant des « nouvelles formes de sociabilité sportives » (Malenfant, 1988, p. 239). Regrettant que les travaux soient « trop lacunaires » sur les politiques sportives, institutionnelles ou publiques, Callède (1988) souligne très tôt la nécessité de recourir à une sociologie du pouvoir pour analyser les stratégies des clubs et leur contribution dans l'espace des sports. Aussi, si ses premiers travaux ciblent des situations particulières, la réflexion s'oriente rapidement vers les organisations sportives en prise avec une nouvelle ère, celle des loisirs et de la consommation de masse. Chifflet (1988) souligne déjà le décalage croissant entre l'offre fédérale de compétition et la demande des pratiquants de plus en plus tournée vers le loisir. La première publication marquante en sociologie des organisations sportives paraît en 1989. La posture originale de Ramanantsoa et Thiery-Baslé consiste à analyser, à partir d'un modèle proposé par HEC Paris, la fédération sportive comme n'importe quelle organisation, avec ses logiques d'intérêt individuel, ses jeux de pouvoirs, ses stratégies d'influence et de résistance. Les auteurs questionnent les fondements d'un « nouvel état des rapports sociaux » (1989, p. 16) qui annonce un redéploiement de la « carte des pouvoirs » pyramidale et idéologique (1989, p. 169) entre les acteurs des filières électives, techniques et administratives. Dès lors, les travaux se multiplient. Dans la décennie qui suit, des auteurs (Chifflet, Gasparini et Bernardeau-Moreau) posent les bases d'une branche novatrice de la sociologie du sport en analysant l'évolution des rapports de force et de pouvoir entre les acteurs des sports, qu'ils soient associatifs, publics, territoriaux ou commerciaux. Ces auteurs viennent ainsi interroger les postures, mais aussi les stratégies des acteurs des organisations sportives face à un contexte général de rationalisation et de contractualisation des partenariats public/privé. Ils contribuent, par là même, à instituer un débat qui, en renversant la vision monolithique et simpliste d'un système fédéral unique et unifié, conduit à une démystification du système des sports fortement enraciné dans l'esprit coubertinien de l'amateurisme et du désintéressement. Chifflet en particulier (1993) va s'intéresser aux enjeux socioculturels et sociopolitiques des organisations sportives. En analysant les jeux de pouvoirs et les formes d'autorités légitimes dans les fédérations sportives, il souligne l'opposition montante entre la culture associative traditionnelle des bénévoles élus et la culture managériale naissante des managers et des experts. L'auteur parle même de valeurs de référence antinomiques (Chifflet, 2001) entre d'un côté, l'univers fédéral évoluant dans ses quatre dimensions communautaire, culturelle, éthique et émotionnelle et de l'autre côté, l'univers managérial qui instrumentalise le système fédéral pour produire du spectacle et de la rentabilité. Les travaux de Chifflet, enseignant-chercheur à l'Université de Grenoble, vont alimenter peu à peu un pôle de recherche constituant ce que plusieurs auteurs (Callède, 1991 ; Augustin, Suchet et Callède, 2017) appellent l'école grenobloise de sociologie des organisations sportives. Ces premières recherches, dont le rythme, nous le verrons plus loin, va s'accélérer dans les années 2000,

conduisent Gasparini à publier en 1997 et 2000 deux articles puis un ouvrage entièrement consacré à la sociologie de l'organisation sportive (un autre ouvrage plus orienté sur les théories des organisations paraîtra aussi en 2003, sous sa coordination). Si Chifflet campe les organisations sportives dans une réflexion plutôt crozérienne articulant l'acteur et le système, Gasparini va élargir le débat en l'insérant dans une dimension plus large, tout à la fois micro- et macrosociologique. Convoquant un large éventail de travaux scientifiques, il situe ainsi l'approche sociologique des organisations sur « un pôle particulièrement productif au sein de la sociologie du sport » (2000, p. 4). Certes, comme le souligne l'auteur, les travaux des sociologues sont, au début, réduits à une vision un peu étroite « qui incline les individus, pratiquants, dirigeants ou sociologues, à considérer le "monde" sportif comme un monde associatif, plus ou moins intégré dans les champs politiques et économiques, et dans lequel la fédération et le club sportif constituent l'un des modes d'organisation parmi les plus légitimes » (1997, p. 51). Ce n'est que progressivement que les sociologues du sport, s'émancipant d'une certaine « orthodoxie sportive » (Gasparini 1997), vont élargir leurs recherches aux organisations sportives politiques et marchandes et ouvrir des perspectives d'analyses plus vastes autour de la professionnalisation et de l'individualisation des pratiques de loisirs. Le constat de Thomas (2000) rejoint celui de Gasparini. Parmi les domaines de la sociologie du sport qui sont encore peu explorés, précise-t-il, il y a la sociologie des organisations qui, en tant que champ d'analyse des processus stratégiques et de décisions des organisations sportives, est en mesure de renouveler la sociologie du sport et d'éclairer d'un regard nouveau les évolutions en cours du système sportif. Si Gasparini propose une large synthèse des travaux sur les organisations sportives où l'analyse sociologique croise celle des théories organisationnelles et l'histoire des institutions et des politiques sportives, Bernardeau-Moreau (2004) en suggère une autre plus resserrée sur la sociologie des organisations appliquée au champ sportif. Distinguant une approche systémique et une approche individualiste, il tente ainsi de montrer comment les auteurs français s'inspirent préférentiellement d'un côté des travaux en science de gestion de Mintzberg sur les configurations organisationnelles pour proposer un cycle de vie des organisations sportives (Durand, Bayle, Nizet et Pichault) et d'un autre côté des théories sociologiques de Crozier et Friedberg pour souligner les rapports de forces et de pouvoirs entre les bénévoles et les salariés, entre les amateurs et les professionnels (Chifflet, Chantelat, Gasparini). L'auteur conclut que la grande diversité des études sur les organisations sportives « s'explique par le fait que l'organisation sportive n'échappe pas plus que les autres organisations aux phénomènes de pouvoir et aux problèmes de son adaptation à un environnement évolutif » (2004, p. 28). Dans un ouvrage paru quelques années plus tard, ce même auteur (2013) propose une analyse de la sociologie des organisations à l'épreuve des faits sportifs. En réalisant notamment une étude critique de l'applicabilité des théories organisationnelles dans le cadre d'une sociologie d'intervention, il souligne que l'analyse stratégique et la sociologie de la justification ont été particulièrement mobilisées pour la compréhension de l'évolution des sports.

Émergente durant les années 1980-1990, l'analyse organisationnelle appliquée au sport va donc peu à peu se systématiser et s'autonomiser (Defrance, 2011,

pp. 81-82). Aux premières années de tâtonnement succède rapidement une période féconde de productions et de publications qui durera jusqu'aux années 2010. Les premiers auteurs, dont les contributions ouvrent la voie à la constitution de la sociologie des organisations sportives, sont bientôt suivis par d'autres chercheurs qui vont alimenter les différents courants de cette branche de la sociologie du sport.

2. LES CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX COURANTS DE LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS SPORTIVES

Pour réaliser l'état des lieux des recherches dans le champ de la sociologie des organisations sportives et rendre compte des principaux courants qui le constituent, nous avons consulté plusieurs sources d'informations mentionnées en introduction. Plusieurs tendances fortes se dégagent.

Premièrement, la consultation des sites des laboratoires disposant d'axes de recherche en sociologie du sport met en évidence l'existence plus ou moins affichée de pôles de recherche en sociologie des organisations sportives en France. En fait, deux laboratoires traitent spécifiquement de la sociologie des organisations sportives – termes qu'ils mentionnent explicitement. Et c'est aussi dans ces deux laboratoires qu'on trouve la plupart des auteurs publiant ou ayant publié dans le champ. Il s'agit du laboratoire SENS de l'Université de Grenoble (dans lequel travaillent ou ont travaillé Chifflet, Mounet, Raspaud, Dulac, Briot, Rech, Paget et Jorand et dans lequel Henry et Rundstadler (sous la direction de Chifflet) et Delorme et Heimbourger (sous la direction de Raspaud), ont aussi soutenu leur thèse) et du laboratoire E3S de l'Université de Strasbourg (dont sont membres Gasparini, Stumpp, Pichot et Pierre et dans lequel Bouttet (sous la direction de Gasparini) a soutenu sa thèse ; Coignet ayant soutenu sous la direction de Vieille Marchiset à Besançon). Notons qu'on retrouve la même surreprésentation de ces deux laboratoires dans les communications proposées lors des colloques de la Société de sociologie du sport de langue française (3SLF) entre 2002 et 2022. Deuxièmement, l'analyse de la littérature scientifique consultée depuis les bases de données nous permet de relever une quarantaine de publications issues de revues scientifiques (32) ou d'ouvrages individuels ou collectifs (cinq ouvrages et trois chapitres d'ouvrage) mobilisant spécifiquement la sociologie des organisations sportives depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui. Parmi les revues analysées, l'une d'elles rassemble un nombre significatif des publications. Il s'agit de la revue *STAPS* qui figure dans la base Cairn à la rubrique « Sport et société » (cette revue réunit 14 des 32 articles repérés). Notons que les publications dans cette revue se situent dans la période la plus féconde de la sociologie des organisations sportives allant des années 1990 aux années 2010 (cela correspond à plus de 60 % des productions dans le champ). Chifflet, ce n'est pas anodin, en est alors le directeur de 1989 à 1997, puis un des rédacteurs principaux avec notamment Defrance et Clément. On compte aussi des articles dans la *Revue européenne de management du sport* (6), plus orientés toutefois vers le management et également dans les revues *Movement & Sport Sciences* et *Sciences sociales et sports* (ces deux revues sont aussi répertoriées sur Cairn dans la même rubrique « Sport et société »). D'autres

articles sont présents dans des revues plus éloignées du champ telles que *Gérer & comprendre*, *Sciences de la société*, *Management international*, *Communication* ou encore *L'homme & la société*. Troisièmement, il apparaît clairement que le cadre théorique le plus référencé dans l'ensemble des publications présentes est celui de Crozier et Friedberg, qui privilégient une approche microsociologique. La plupart du temps, il s'agit pour les différents auteurs d'étudier les rapports de pouvoir entre les acteurs du sport et de repérer le système d'action concret. Se réclamant de ce cadre théorique de l'analyse stratégique, les travaux se situent à des échelles d'observation et de complexité différentes. Certaines publications rendent compte du fonctionnement interne d'un groupement sportif, qu'il s'agisse des clubs de tennis (Rundstadler, 1999), du Grenoble Université Club (Henry, 2000), de la Fédération Française d'Équitation (Bernardeau-Moreau, 2004), des clubs de volley-ball (Stumpp et Gasparini, 2004), de la politique sportive locale (Haschar-Noé, 2013), du canyoning (Perrin-Malterre, 2015), de l'organisation d'événement sportif (Suchet et Jorand, 2017 ; Perrin-Malterre *et al.*, 2021). En révélant « ce qui se passe sous l'apparence des faits » (Lebihain, 2003, p. 46), en scrutant les mécanismes informels qui produisent le système d'action concret (Chifflet, 2003), les chercheurs tentent de dévoiler le sociogramme derrière l'organigramme, le réel derrière le prescrit, de déconstruire, comme le préconise Friedberg (1997, p. 314), les évidences apparentes par la comparaison des situations d'action. Se positionnant à un niveau d'analyse interorganisationnel, d'autres travaux s'intéressent aux contextes sociopolitiques pour situer les rapports de force et les jeux d'influence entre les groupes politiques associatifs et (inter)communaux (Noé, 1991 ; Bouchet et Niet, 1998 ; Dulac, 1998 ; Honta, 2003), pour partie conséquence directe de la massification et de l'individualisation des pratiques (Marcellini, 1991).

Si, comme on vient de le voir, l'analyse stratégique crozérienne reste la référence la plus emblématique pour analyser les groupes sportifs organisés, il est possible d'identifier d'autres sources théoriques d'inspiration. Se référant à la théorie de la justification de Boltanski et Thévenot (1991), certains auteurs traitent des formes de compromis construits dans l'interaction sociale (Barbe et Sévin en 2001 dans le domaine du ski de fond ; Richet et Soulé en 2008, Bernardeau-Moreau, Grima et Paillé en 2012 dans le secteur de la délégation de service public d'une piscine). La théorie des mondes et des conventions se révèle donc utile pour expliciter le « répertoire implicite des actions et des décisions moralement admises et celles qui sont contraires à certains principes » (Gasparini, 2003, p. 67) dans une organisation sportive perçue « comme un montage composite de dispositifs où se rencontrent plusieurs « mondes » ou grands systèmes de principes » (*ibid.*, p. 64). Plus rares sont les publications qui font mention de la théorie des logiques d'action d'Amblard *et al.* (Briot et Chifflet, 2001), de la théorie de la régulation sociale de Reynaud (Gasparini et Scheek, 1999 ; Sarraïl, 2021), de la sociologie de la traduction d'Akrich, Callon et Latour (Coignet, 2012 ; Rech et Mounet, 2014 ; Viollet *et al.*, 2015 ; Rech et Paget, 2017) ou encore des approches identitaires de Sainsaulieu (Burlot, 2005 ; Gasparini et Pichot, 2007 ; Pierre *et al.*, 2010).

Au regard de cette revue de littérature et des cadres théoriques mobilisés, il apparaît donc nettement, comme le souligne Gasparini, que les études sociologiques

sur les organisations privilégient une approche essentiellement pratique et stratégique dans le but de « mettre en lumière l'importance de l'étude des relations de pouvoir entre acteurs » (Gasparini, 2000, p. 30). La sociologie des organisations sportives est pour l'essentiel une sociologie de l'action où l'individu social est considéré comme un acteur rationnel, doté de pouvoirs, défendant son territoire et agissant par intérêt (Crozier, 2000). Elle est une sociologie de l'action dans la mesure où elle considère l'individu, comme le précise Touraine, non pas dans une situation mais face à elle, face à la nécessité pour lui d'interroger le sens de son action et de son engagement dans le débat, le rapport de force, le conflit et la revendication (Touraine, 1966, p. 520). Dans un monde sportif qui s'est longtemps construit sur le modèle coubertinien prônant l'amateurisme et le bénévolat, cela peut étonner. On peut toutefois expliquer cette forte prédominance par l'évolution importante des associations sportives vers des formes plus marchandes et entrepreneuriales, confirmant le lien étroit déjà souligné entre la sociologie des organisations sportives et la professionnalisation des sports. Cette mutation, vécue parfois douloureusement par les bénévoles, a suscité légitimement l'intérêt des sociologues voulant mieux comprendre et anticiper les conséquences de ces transformations profondes sur un système des sports qui s'est longtemps perçu comme une « entité achevée » (Irlinger, 1998, p. 361).

Si, en s'affichant dans l'action, la sociologie des organisations sportives trouve un marqueur identitaire fort, capable de forger sa singularité et son originalité, on note que très peu de publications proposent une réflexion épistémologique sur les théories sociologiques. À l'exception peut-être des ouvrages de Gasparini et Bernardeau-Moreau, peu de travaux viennent interroger la sociologie des organisations sportives dans sa dimension explicative et heuristique, justifiant peut-être la plus faible proportion de productions scientifiques dans les années qui suivirent la période féconde, comme si l'intérêt moindre pour cette sociologie était dû en partie à sa difficulté à se renouveler et à monter en généralité. Ce constat nous conduit à réfléchir sur les limites de la sociologie des organisations sportives empêchant sa pleine reconnaissance institutionnelle dans la sociologie du sport, s'orientant vers d'autres centres d'intérêt.

3. QUELQUES LIMITES AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS SPORTIVES

Malgré l'abondance des travaux et des publications réalisés dans ce domaine, la sociologie des organisations sportives ne nous apparaît pas parée d'une pleine reconnaissance institutionnelle. Pourquoi ? À la fin des années 1980, Ramanantsoa et Thiery-Baslé s'étonnaient déjà du peu d'intérêt des sociologues du sport pour l'analyse des organisations sportives. S'interrogeant avec ces auteurs sur le « mutisme des sociologues du sport » (2008, p. 77), Barget et Vaillau constatent eux aussi la place marginale réservée à la sociologie des organisations sportives dans la sociologie du sport. Cette question de reconnaissance se pose aujourd'hui avec la même acuité. Bien que, comme nous l'avons vu précédemment, la sociologie des organisations sportives compte désormais un demi-siècle d'existence, où en est-elle aujourd'hui ? Peut-on conclure à la pleine légitimité de ce domaine disciplinaire dans un monde universitaire où

foisonnent autant de « visions du monde », de « faisceaux de représentations » (Gasparini, 1997) qui représentent les multiples facettes de ces « sociologies du sport au pluriel » (Collinet et Taleb, 2007, p. 226) ? Rien n'est moins sûr. À la lecture des ouvrages plus ou moins récents proposant une synthèse des recherches effectuées en France en sociologie du sport, il apparaît que les travaux en sociologie des organisations sportives, quand ils sont mentionnés, ne le sont la plupart du temps que rapidement et de manière peu approfondie. Ce constat est d'autant plus étonnant quand on sait que très tôt, Pociello (1999, pp. 133-135) avait prédit (en y consacrant trois pages dans lesquelles il cite Crozier, Friedberg, Sainsaulieu, Reynaud, Amblard et également Chifflet), l'intérêt des apports de la sociologie des organisations et de l'analyse stratégique. « Il est donc possible, écrivait-il, d'utiliser cette approche théorique pour étudier les processus de structuration des rapports d'échange et de pouvoir qui se tissent entre acteurs concernés par les mêmes problèmes [...]. Une fédération, un club sportif, une entreprise privée de service sportif, mais aussi une grande collectivité locale peuvent relever de cette sociologie des organisations élargie » (1999, p. 134). Malgré les propos prometteurs de Pociello, rares pourtant sont les sociologues du sport (historiens et épistémologues) qui vont consacrer par la suite plus de quelques lignes à la sociologie des organisations sportives. Dans son état des lieux du sport dans la sociologie française, Collinet (2002) évoque rapidement la sociologie des organisations sportives en citant Chifflet. Collinet et Taleb (2007) la citent à nouveau de manière tout aussi parcellaire. During, dans un article de 2002, lui consacre quelques lignes pour évoquer les travaux de Weber sur la bureaucratisation. Defrance et Koebel (2011) la citent rapidement en évoquant les travaux du Centre de sociologie des organisations (CSO) de Crozier. Bodin et Héas (2002) consacrent tout juste deux pages dans leur ouvrage à l'analyse stratégique et à la sociologie de l'action pour évoquer les conflits d'intérêts entre les fédérations, les pratiquants et les élus associatifs et politiques. Dans la rédaction de son ouvrage conséquent sur la sociologie française et la pratique sportive de 1875 à 2005, Callède (2007) énumère rapidement ce champ sociologique, en expliquant étonnamment avoir écarté « délibérément » les travaux de sociologie des organisations (ceux de Ramanantsoa et Thiery-Baslé et de Chifflet notamment) et les références aux auteurs classiques dont les théories, souligne-t-il, sont pourtant largement utilisées dans le champ de la sociologie du sport (*ibid.*, p. 336). Dans les rééditions successives de son ouvrage consacré à la sociologie du sport, Duret (2019) ne parle guère plus de la sociologie des organisations. Tout autant que Callède, la problématique organisationnelle de la professionnalisation y est abordée mais sous un angle essentiellement bureaucratique et gestionnaire (Duret, 2019, pp. 79-82 ; Callède, 2007, pp. 327-329).

Pourquoi ce constat ? Pourquoi si peu de lignes dans une production pourtant foisonnante en sociologie du sport ? En fait, il est possible d'avancer plusieurs raisons expliquant les limites au développement de la sociologie des organisations sportives. Comme le soulignent très justement Barget et Vailleau (2008), le problème de cette sociologie vient qu'elle doit relever un double défi, un défi externe en raison de sa forte proximité avec les sciences managériales et de gestion et un défi interne car inhérente aux sociologies pratiques et empiriques dont la dimension heuristique est souvent contestée. Venons-en tout d'abord à

la raison externe. Pour Barget et Vaillau, la sociologie des organisations sportives puise ses origines dans deux sources distinctes au début mais qui tendent aujourd'hui à se mêler, une source managériale avec l'ouvrage dirigé par Loret (1993), qui pose les fondements du management du sport, et une source sociologique avec l'ouvrage de Ramanantsoa et Thiery-Baslé (1989). Pour ces derniers, c'est parce que les organisations tendent à être l'objet d'une conception davantage économique en termes de richesses et de ressources, que le monopôle de leur analyse en revient aux sciences managériales. En fait, la sociologie des organisations sportives semble diluée dans les approches managériales abordant les conflits et tensions comme « allant de soi » (Rot et Segrestin, 2016, p. 9). Pour Barget et Vaillau, c'est bien dans la porosité des frontières disciplinaires notamment avec les sciences managériales et de gestion qu'il faut déceler la principale limite extrinsèque à l'évolution de la sociologie des organisations sportives : « La proximité avec l'économie et les sciences de gestion mêle les repères », affirment-ils (2008, p. 82). Si, d'un point de vue sociologique, l'analyse stratégique est très souvent citée, en sciences de gestion, il s'agit bien souvent de mobiliser la théorie contingente et évolutionniste des configurations organisationnelles de Mintzberg. La littérature est alors abondante, mettant en évidence les formes d'hybridation organisationnelle à la fois bureaucratique et professionnelle que prennent les organisations sportives par effet d'isomorphisme (Hoarau et Laville, 2008) et en réponse à une professionnalisation à l'œuvre. Parmi les principaux travaux en France, citons Durand (1994), Nizet et Pichault (1995), Bayle (2001), Chantelat (2001), Zintz et Vaillau (2008) ou encore Viollet (2018).

L'autre raison est interne et liée au caractère intrinsèque de la discipline. En réalité, la situation de la sociologie des organisations sportives n'est guère étonnante si on la compare à celle de la sociologie des organisations en général. Le constat actuel qu'en dresse Piotet est sans équivoque : « Après avoir été un des domaines les plus visibles de la sociologie française dans les trente dernières années du XX^e siècle, la sociologie des organisations, en tant que telle, a objectivement cessé d'être un pôle attractif dans le champ de la discipline » (Piotet, 2016, p. 77). En fait, explique Dion, le parti pris pour une sociologie de « l'induction et l'explication localisée » (1993, p. 1001) pose problème. La posture des fondateurs de l'analyse stratégique a toujours été de défendre une sociologie productrice de connaissances empiriques sur la structure et les modes de régulation réels du système humain (Crozier, 2000, p. 157). En revendiquant une finalité qui cherche à « produire une connaissance dont les limites de validité sont clairement circonscrites » (Friedberg, 1997, p. 325), l'analyse stratégique et par extension la sociologie des organisations se sont toujours exposées à des critiques récurrentes sur la portée explicative de leurs travaux. La sociologie des organisations sportives soulève les mêmes critiques dès lors qu'elle tend à circonscrire son usage à sa capacité à rendre compte des systèmes d'action mobilisés par les acteurs du terrain afin d'aider ces derniers à mieux gérer les situations vécues et les accompagner dans la conduite du changement (Amblard *et al.*, 1996, p. 10). La méthode mobilisée est bien souvent celle de l'intervention, mêlant l'observation active et l'immersion *in situ* (Coignet, 2012 ; Conraud, 2020). Dans cette dimension interventionniste – comme le précise Dubet (2001, p. 90), la sociologie intègre bien souvent une approche interventionniste, mais,

à des degrés différents – la co-construction des moyens d'action et la confrontation des idées avec les acteurs sont privilégiées. Dans le domaine des organisations sportives, les outils mobilisés sont multiples. Il peut s'agir des typologies éthiques des rapports au sport telles que proposées par Gasparini (2000) ou des outils de diagnostic des réalités locales développés par Haschar-Noé (2013). Il peut s'agir d'outils de compréhension des structures tarifaires adoptées par les communes (Richet et Soulé, 2007). Il peut s'agir encore de grilles de lecture permettant d'analyser les formes de compromis entre salariés (Bernardeau *et al.* 2012) ou d'évaluer les comportements des professeurs d'EPS (Briot et Chifflet, 2001). Tournée vers l'étude des groupes sociaux dans leur fonctionnement interne et local, la sociologie des organisations sportives se veut applicable (Crozier, 2000) quand il s'agit de comprendre une situation contingente et les comportements des individus et utilisable quand elle vise à mobiliser des outils et des plans d'action concrets que les acteurs du terrain peuvent ensuite s'approprier pour changer la situation vécue.

Concurrencée d'un côté par les sciences managériales et de gestion, tournée d'un autre côté vers une logique interventionniste de l'action, la sociologie des organisations sportives peine à trouver sa place dans la communauté scientifique qui lui reproche, ou bien de n'être pas assez sociologique, ou bien d'être trop descriptive. La sociologie des organisations sportives est-elle condamnée à rester une sociologie pratique et empirique analysant les microsituations ou ne doit-elle pas, au contraire, s'attacher à acquérir une portée plus explicative en fournissant une lecture analytique et globale des grandes évolutions qui travaillent le champ des organisations sportives ? Cette question mérite que nous nous y attardions dans la dernière partie de notre article.

4. LA DIMENSION EXPLICATIVE DE LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS SPORTIVES

À chaque échelle d'analyse et d'observation, écrit Lahire (1996, p. 397), correspond un ordre de complexité spécifique. Notre analyse montre ainsi que la plupart des productions et publications de travaux et recherches en sociologie des organisations sportives, en analysant préférentiellement les jeux de pouvoirs et les stratégies de conquête et de préservation des territoires, se situent aux deux premiers niveaux, microsociologique et mésosociologique, des approches organisationnelles. Certes, cette sociologie, bien que moins active durant cette dernière décennie, reste dynamique et continue d'être l'objet de travaux réguliers. Les courants dont elle se réclame contribuent à consolider son socle d'implantation. Certes, ses analyses des interactions locales, dont elle révèle la nature cachée, favorisent un enracinement disciplinaire utile pour la communauté des chercheurs comme pour les acteurs *in situ*. Mais il semble, pour qu'elle gagne en légitimité et en épaisseur, qu'il lui manque un degré de conceptualisation lui permettant d'étudier la société en train de se faire (Lahire évoque la métaphore des photos prises d'un avion en vol). Pour ce faire, expliquent Bergeron *et al.*, la sociologie des organisations doit nourrir une posture réflexive en rapprochant la science et l'action (2016, p. 137). Barget et Vaillau (2008, p. 106) la comparent à Janus avec deux faces, une ouverte sur l'intervention et l'action dans sa dimension applicable et utilisable et une ouverte sur la compréhension et la

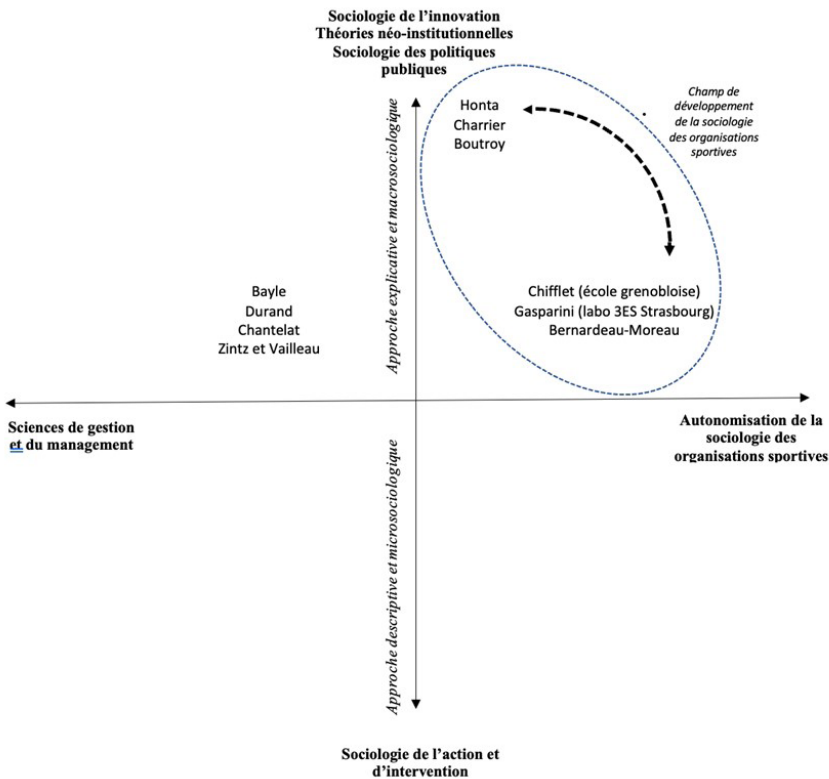
formalisation des phénomènes sociaux dans sa dimension explicative. Le défi que doit relever la sociologie des organisations sportives est donc de réussir à mobiliser les paradigmes explicatifs pour rendre compte – contextualiser, c’est mettre en lumière les liens entre les faits collectifs et la réalité qui les encadre (Lahire, 2013, p. 229) –, comprendre et anticiper les évolutions et les mutations qui travaillent en profondeur la société sportive.

En fait, ces tendances de fond posent une question centrale : celle de l’adéquation de l’organisation fédérale, vieille de plus d’un siècle, à la situation sociale et culturelle française actuelle (Chifflet, 2005, p. 10). L’existence de groupes d’intérêts, de conflits, de jeux de pouvoirs, de rapports de force entre les groupements sportifs mis en évidence par les nombreux travaux conduits en sociologie des organisations sportives ne sont, en réalité, que les conséquences les plus visibles d’une reconfiguration à l’œuvre des organisations et des institutions dans l’espace sportif¹. Nous l’avons déjà dit, le monolithisme sportif du système fédéral et olympique, conforté sur ses bases par des décennies de politiques publiques favorables, connaît une crise de légitimité sans précédent, son organisation bureaucratique la rendant de moins en moins apte à satisfaire la diversification de la demande sociale. L’individualisme des pratiquants s’est traduit par la démultiplication des formes et des modèles de pratique sportive (Ohl, 2006). L’accroissement considérable des pratiques de loisirs hors institutions (Thomas, 2000 ; Mignon, 2015) a signifié l’éclatement des mondes sportifs (Gasparini, 1997) et l’avènement du quatrième âge annoncé par Callède (1988), celui du modèle marchand annonçant la montée en puissance des organisations marchandes et de leur logique managériale. Ainsi, ramener les phénomènes sociaux à la seule rationalité de l’acteur paraît réducteur. C’est négliger l’influence des phénomènes collectifs et institutionnels. Par les effets d’un isomorphisme institutionnel mis en évidence par DiMaggio et Powell (1983), on observe que les organisations sportives les plus fragiles tendent, dans un milieu beaucoup plus incertain, à imiter les organisations marchandes qui ont su le mieux s’adapter aux contextes social, culturel, économique et politique (Hoarau et Laville, 2008). Les recherches en sociologie des organisations gagneraient ainsi à s’ouvrir davantage aux théories néo-institutionnelles pour qui, il ne peut y avoir d’optimisation rationnelle des comportements individuels sans les phénomènes collectifs influencés par les facteurs institutionnels (Bensédrine et Demil, 1998, p. 85). Elles gagneraient aussi à se tourner vers une sociologie sociotechnique de l’innovation (Flichy, 2003) afin d’étudier ces groupements organisés qui mobilisent les outils de gestion et de fonctionnement du modèle entrepreneurial et développent les stratégies de diversification de leurs services et d’innovation de leurs produits (Boutroy *et al.*, 2014). Les relations entre le secteur public et privé ont évolué sous l’imposition accélérée d’une logique dessinée par le *new public management* (Bezès *et al.*, 2015). La rationalisation des services publics (Haschar-Noé, 2013) accompagne la nécessaire recherche de compromis autour de la définition légitime du service public. Les

1 C’est ce que montre par exemple Conraud qui, dans sa thèse dirigée par Charrier (2020), propose, à partir d’une sociologie d’intervention au sein de la FSGT, une montée en généralité et une conceptualisation de l’évolution des fédérations. C’est le cas également de Sarrail qui, dans une thèse dirigée également par Charrier (2021), mène, en mobilisant la théorie de la régulation sociale de Reynaud, une réflexion sur la capacité des fédérations sportives nationales à s’adapter aux changements sociétaux.

rapports de contractualisation imposés par les acteurs publics locaux désireux de mieux contrôler leur finance ont poussé les associations à adopter des stratégies de rationalisation et de maîtrise efficiente de leurs coûts de fonctionnement. D'une dépendance souvent importante aux subventions publiques, les associations sportives ont acquis une plus forte autonomie financière en générant des fonds propres par le spectacle, la médiatisation, le sponsoring et la vente de produits dérivés (Ruchaud et Bardout, 2011), en acquérant des compétences nouvelles et en professionnalisant les équipes de direction. Là aussi, la sociologie des organisations pourrait davantage s'adosser sur les travaux récents issus de la sociologie des politiques publiques pour montrer comment les modalités nouvelles du management public (Honta, 2010 ; Durand et Jarthon, 2021) reconfigurent l'espace des sports. La figure ci-dessous situe le champ de développement de la sociologie des organisations sportives, conditions de son autonomisation et de sa pleine reconnaissance.

Figure 1. Le champ de développement de la sociologie des organisations sportives



Le point commun de l'ensemble de ces travaux est ainsi de lire, *in fine*, l'organisation comme un construit social complexe avec ses problématiques de

développement et de maintien, avec ses logiques d'adaptation et d'intégration, avec ses niveaux de compréhension et d'appropriation des enjeux sociétaux.

CONCLUSION

La sociologie des organisations sportives, tout autant que la sociologie en général, doit être capable de répondre aux petites comme aux grandes questions qui animent et interpellent les acteurs sociaux au sein des organisations sportives formelles et informelles. En ordre dispersé au début, les études sur les organisations sportives se sont multipliées durant les dernières décennies, montrant que ces organisations n'échappent pas plus que les autres organisations sociales aux phénomènes de pouvoir et aux problèmes de leur adaptation à un environnement incertain. La sociologie des organisations sportives a connu une période féconde, celle des années 1990-2010, à laquelle a succédé une période de moins grande productivité. Cette sociologie, comme la sociologie des organisations en général, est confrontée à des problématiques à la fois théoriques et pratiques, compréhensives et explicatives. Tout au long de cet article, nous nous sommes efforcés de démontrer, par un effort d'accumulation des résultats et de comparaison des observations, par un effort de réflexion sur les niveaux d'analyse, la nécessité pour les sociologues des organisations sportives de proposer des modèles tout à la fois utilisables et explicables rendant compte des évolutions profondes des organisations sportives. Toutes ces investigations empiriques et plus ou moins conceptualisées produites par les chercheurs sont autant de clés visant à faciliter l'interprétation par les acteurs du sport des changements dont ils perçoivent les enjeux tout en en mesurant difficilement les conséquences sur le long terme. Si la longue histoire de la sociologie des organisations sportive atteste de l'intérêt qu'elle suscite pour une communauté de chercheurs et d'acteurs du sport, il reste désormais à cet objet à acquérir une réelle vision explicative pour obtenir la reconnaissance institutionnelle qui lui fait encore défaut au sein de la sociologie du sport.

BIBLIOGRAPHIE

- Augustin, J.-P. et Garrigou, A. (1985). *Le rugby démêlé. Essai sur les associations sportives, le pouvoir et les notables*. Bordeaux : Le Mascaret.
- Augustin, J.-P., Suchet, A. et Callède, J.-P. (2017). « Politiques sportives, relations sociales et action collective ». *Sciences de la société*, 101, 3-5.
- Akrich, M., Callon, M. et Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction*. Paris : Presses de l'École des Mines de Paris, coll. « Sciences humaines ».
- Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G. et Livian, Y.-F. (1996). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Paris : Seuil, coll. « Sociologie ».
- Bagla-Gökalp, L. (1998). *Sociologie des organisations*. Paris : La Découverte, coll. « Repères ».
- Ballé, C. (1998). *Sociologie des organisations* (4^e éd.). Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? ».

- Barbe, N. et Sevin, J.-C. (2001). « La domestication du tourisme ». *Terrain* [En ligne]. 36, mis en ligne le 8 mars 2007, consulté le 2 février 2016. URL : <http://terrain.revues.org/1256>. doi:10.4000/terrain.1256
- Barget, E. et Vaillau, D. (dir.). (2008). *Management du sport. Théories et pratiques*. Bruxelles : De Boeck, pp. 75-110.
- Bayle E. (2001). « Le processus de professionnalisation des fédérations sportives nationales ». In P. Chantelat, *La professionnalisation des organisations sportives, nouveaux enjeux, nouveaux débats*. Paris : L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport ».
- Bensédrine J. et Demil B. (1998). « L'approche néo-institutionnelle des organisations ». In H. Laroche et J.-P. Nioche. *La stratégie. Fondements et perspectives*. Paris : Vuibert, pp. 85-110.
- Bergeron, H., Friedberg, E., Pavis, F., Ramanantsoa, B., Thoenig, J.-C. et Tirmarche, O. (2016). L'enseignement de la sociologie des organisations. Propos recueillis par G. Rot et D. Segrestin. *Entreprises et histoire*, n° 84, pp. 123-142.
- Bernardeau-Moreau, D. (2004). *Sociologie des fédérations sportives. La professionnalisation des dirigeants bénévoles*. Paris : L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- Bernardeau-Moreau, D., Grima, F. et Paillé, P. (2012). « Créer du consensus dans un partenariat public/privé : analyse des compromis et arrangements managériaux ». La transformation des organisations publiques. *Management international*, vol. 16, n° 3, pp. 38-49.
- Bernardeau-Moreau, D. (2013). *La sociologie d'intervention. Le sociologue dans les organisations associatives, sportives et de loisirs*. Paris : L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- Berthelot, J.-M. (1990). *L'intelligence du social. Le pluralisme explicatif en sociologie*. Paris : PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui ».
- Berthelot, J.-M. (dir.) (2003). *La sociologie française contemporaine*. Paris : PUF, coll. « Quadri Manuel ».
- Bezes, P. et Musselin, C. (2015). *Le New Public Management : Entre rationalisation et marchandisation ?* Paris : Presses de Sciences Po, pp. 128-151.
- Bodin, D. et Héas, S. (2002). *Introduction à la sociologie des sports*. Paris : Chiron.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard, coll. « NRF essais ».
- Bouchet, P. et Nier, O. (1998). La structuration de deux ordres sportifs locaux. Les clubs de rugby et de tennis de table dans l'agglomération grenobloise. *STAPS*, 45, 53-69.
- Boutroy, E., Soulé, B. et Vignal, B. (2014). « Analyse sociotechnique d'une innovation sportive : le cas du kitesurf ». *Innovations*, vol. 43, n° 1, pp. 163-185.
- Bouttet, F. (2015). *Organiser la pratique sportive des personnes handicapées : entrepreneurs et dynamiques institutionnelles dans la construction de l'action fédérale*. Strasbourg (sous la direction de W. Gasparini).
- Briot, M. et Chifflet, P. (2001). « Action organisée et choix des contenus d'enseignement en éducation physique et sportive. Application aux objectifs de socialisation et de formation à la citoyenneté ». *STAPS*, vol. 55, n° 2, pp. 101-114.
- Burlot, F. (2005). « Sport et identité d'entreprise. Vers une modification de l'imaginaire organisationnel ». *STAPS*, vol. 69, n° 2, pp. 73-92.
- Callède, J.-P. (dir.). (1988). « Approche sociologique des transformations du club sportif. Contribution à une analyse des politiques sportives ». *Le sport en pleine mutation*. MSHA. Cahiers de l'université sportive d'été, pp. 55-80.
- Callède, J.-P. (1991). Cultures de clubs et politiques sportives territoriales. *Les Cahiers de l'Université d'été*, n° 23, MSHA, pp. 109-132.
- Callède, J.-P. (2007). *La Sociologie française et la pratique sportive (1875-2005)*. Pessac : MSHA.

- Chantelat, P. (textes réunis et présentés par). (2001). *La professionnalisation des organisations sportives, nouveaux enjeux, nouveaux débats*. Paris : L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport ».
- Chifflet, P. (1988). « Les fédérations sportives, politiques et stratégies ». In B. Michon (dir.) (1987), *Sciences sociales et sports. États et perspectives*. Actes des journées d'études de Strasbourg des 13 et 14 novembre. USHS. Laboratoire APS et sciences sociales.
- Chifflet, P. (1993). « Associations de sportifs ou entreprises du sport ». In A. Loret (dir.). *Sport et management*. Paris : Dunod.
- Chifflet P. (2001). « Sport professionnel et politiques sportives publiques : deux logiques antinomiques ». In A. Menaut et M. Reneaud. *Sport de hauts niveaux. Sport professionnel en région(s)*. Bordeaux : MSHA, coll. « Sport et société », pp. 65-77.
- Chifflet, P. et Rundstadler, L. (2002). Le jeu de rôles des moniteurs dans les clubs de tennis. *STAPS*, vol. 57, n° 1, pp. 7-20.
- Chifflet, P. (2003). « L'acteur et le système sportif ». In W. Gasparini (dir.), *L'organisation sportive*. Paris : Revue EPS.
- Chifflet, P. (2005). *Idéologie sportive et service public en France – Mythe d'un système unifié*. Grenoble : PUG, coll. « Sports, cultures, sociétés ».
- Coignet, B. (2012). *L'innovation sociale et les organisations sportives associatives : le cas des clubs sportifs dans les quartiers populaires*. Franche-Comté (sous la direction de G. Vieille Marchiset).
- Collinet, C. (2002). « Le sport dans la sociologie française ». *L'Année sociologique*, vol. 52, n° 2, pp. 269-295.
- Collinet, C. et Taleb, A. (2007). Sociologues et sociologies du sport en France. *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, pp. 225-249.
- Conraud, G. (2020). *Fédérations sportives et identités : une analyse sociologique par le prisme de la FSGT*. Paris-Saclay (thèse dirigée par D. Charrier).
- Crozier, M. (1951). *Human engineering. Les nouvelles techniques « humaines » du big business américain*. Paris : Les Temps modernes, 69.
- Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris : Seuil, coll. « Points ».
- Crozier M. (2000), *À quoi sert la sociologie des organisations ? Théorie, culture et société*. Tome 1. Paris : Arslan.
- Defrance, J. (2011). *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte, coll. « Repères ».
- Defrance, J. (2011). Regards sur la sociologie du sport. Propos recueillis par M. Koebel. *Savoir/Agir*, n° 15, pp. 59-66.
- Delorme, N. (2011). *Stratégie fédérale et développement d'un sport spectacle : l'exemple du hockey sur glace en France : socio-histoire d'un échec ?* Grenoble (sous la direction de M. Raspaud).
- De Terssac, G. (2003). *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud*. Paris : La Découverte, coll. « Recherches ».
- Dion, S. (1993). « Erhard Friedberg et l'analyse stratégique ». *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 6, pp. 994-1008.
- DiMaggio, P. J. et Powell, W. W. (1983). « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields ». *Am. Sociol. Rev.*, 48, 147-160.
- Dubet, F. (2001). « Plaidoyer pour l'intervention sociologique ». In G. Vranken et O. Kuty (dir.), *La sociologie et l'intervention. Enjeux et perspectives*. Paris : De Boeck Université, coll. « Ouvertures sociologiques », pp. 89-110.
- Dulac, C. (1998). « Politiques sportives et stratégies d'acteurs. L'exemple d'un conflit municipal : Grenoble en 1975 ». *STAPS*, 45, 37-51.
- Dulac, C., Chifflet, P. et Raspaud, M. (1993). « Politiques sportives et changements municipaux. Le cas de Grenoble – 1965-1993 ». In J.-P. Callède et J.-P. Augustin. *Sport, relations sociales et action collective*. Actes de colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux. MSHA, pp. 399-407.

- Dumas, J. (1987). « Institution sportive et jeu de pouvoir ». In *Actes des Premières Journées d'étude de Bordeaux Sport et changement social*. Bordeaux : M.S.H.A., pp. 171-178.
- Durand, C. (1994). *Essai d'analyse structurelle et de diagnostic des clubs sportifs professionnels*. Thèse de doctorat en Sciences de gestion, Caen.
- Durand, C. et Jarthon, J.-M. (2021). Organisations sportives et recherche en management : entre acteurs publics et acteurs privés, des frontières qui bougent. *Movement & Sport Sciences*, 1, 111.
- Duret, P. (2019) *Sociologie du sport* (4^e éd.). Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- During, B. (2002). La sociologie du sport en France. *L'Année sociologique*, vol. 52, n° 2, pp. 297-311.
- Flichy, P. (2003). *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*. Paris : La Découverte. coll. « Sciences et société ».
- Friedberg, E. (1997). *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée* (2^e éd.). Paris : Seuil.
- Gasparini, W. (1997). « La construction sociale de l'organisation sportive. Champ et engagement associatif ». *STAPS*, 43, 51-67.
- Gasparini, W. et Scheeck, L. (1999). « Organiser le changement dans un service municipal des sports ». *Revue européenne de management du sport*, 2, 77-105.
- Gasparini, W. (2000). *Sociologie de l'organisation sportive*. Paris : La Découverte, coll. « Repères ».
- Gasparini, W. (dir.) (2003). *L'organisation sportive*. Paris : Revue EPS.
- Gasparini, W. et Pichot, L. (2007). « Régulation des relations de travail et culture sportive. L'exemple des entreprises de la distribution d'articles de sport ». *L'Homme & la Société*, n° 163-164, pp. 35-57.
- Haschar-Noé, N. (2013). « L'évolution des politiques sportives municipales en France : entre « rationalisation » et construction identitaire ». *Leisure and Society*, vol. 27, n° 2, pp. 489-527.
- Heimbourger, Y. (2006), *Le BMX (Bicross) en France : organisation, culture, professionnalisation*. Grenoble (sous la direction de M. Raspaud).
- Henry, J.-P. (2000). *Le système de gouvernement du Grenoble Université Club*. Grenoble (sous la direction de P. Chifflet).
- Herreros, G. (2008). *Au-delà de la sociologie des organisations. Sciences sociales et intervention*. Toulouse : Érès, coll. « Sociologie économique ».
- Hoarau, C. et Laville, J.-L. (2008). *La gouvernance des OBNL*. Toulouse : Érès. coll. « Sociologie économique ».
- Honta, M. (2003). Sport de haut niveau et décentralisation : Des stratégies d'acteurs à la régulation du système. L'exemple aquitain. *STAPS*, 60, 75-92.
- Honta, M. (2010). *Gouverner le sport. Action publique et territoires*. Grenoble : PUG.
- Irlinger, P. (1998). « Le sport au pluriel ou les singularités du rugby ». In C. Pociello, *Sport et société. Approche socio-culturelle des pratiques*. Paris : Vigot, coll. « Sport et enseignement », pp. 361-377.
- Jarnet, L. (2003). « La production universitaire du corps sportif ». *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 115, pp. 229-254.
- Lahire, B. (1996). « La variation des contextes dans les sciences sociales. Remarques épistémologiques. » *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 51, n° 2, pp. 381-407.
- Lahire, B. (2013). *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*. Paris : La Découverte, coll. « Laboratoire des sciences sociales ».
- Lebihain, P. (2003). « Le management de la sécurité dans les piscines publiques : Contribution à une étude des limites de l'organisation sécuritaire ». *STAPS*, 60, 43-58.
- Loret, A. (dir.). (1993). *Sport et Management : de l'éthique à la pratique*. Paris : Dunod.
- Ohl, F. (dir.) (2006). *Sociologie du sport. Perspectives internationales et mondialisation*. Paris : PUF, coll. « Pratiques physiques et société ».

- Malenfant, C. (1988). « Les territoires de pratiques. Espaces régionaux et motivations du travail volontaire dans les associations sportives en France ». In *Les politiques municipales des sports, Actes des quatrièmes rencontres d'Angers*, 26-27 novembre 1987. Angers : Les Cahiers, 24.
- Marcellini, A. (1991). « Institutions sportives, idéologies et modalités de pratique ». *STAPS*, 25, 67-76.
- Michon, B. (1995). « Éléments pour une histoire de la sociologie du sport en France. Hier, aujourd'hui et demain ». In J.-P. Augustin et J.-P. Callède (dir.). *Sport, relations sociales et action collective*. Actes du colloque des 14 et 15 juin 1993 à Bordeaux. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Sport et société, pp. 735-740.
- Mignon, P. (2015). « La pratique sportive en France : évolutions, structuration et nouvelles tendances ». *Informations sociales*, n° 187, pp. 10-13.
- Mintzberg, H. (1982). *Structure et dynamique des organisations*. Paris : Éditions d'Organisation.
- Mounet, J.-P. et Chifflet, P. (1993). « La réalisation d'un stade nautique intercommunal. Politiques sportives et stratégies fédérales ». *STAPS*, 32, 87-102.
- Nizet, J. et Pichault, F. (1995). *Comprendre les organisations : Mintzberg à l'épreuve des faits*. Paris : G. Morin.
- Noé, N. (1991). « Politique sportive municipale. Une analyse des relations Municipalités-Associations ». *STAPS*, 26, 23-35.
- Olexa K. (2016), « Les unités territoriales de la Fédération Française de Tennis : Professionnalisation et reconfiguration ». Bordeaux (sous la direction de M. Honta).
- Perrin-Malterre, C. (2015). « Comparer l'organisation d'un sport nature dans deux espaces protégés ». *Sciences sociales et sport*, vol. 8, n° 1, pp. 79-101.
- Perrin-Malterre, C., Suchet, A. et Jorand, D. (2021). « Stratégies d'acteurs et logiques des organisations dans les processus d'institutionnalisation du sport des années fun. In O. Hoibian (dir.). *Le Mai 68 des sportifs et des éducateurs physiques*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Pierre, J., Pichot, L. et Burlot, F. (2010). « Le sport en entreprise au service des pratiques managériales ». *Communication*, vol. 28, n° 1, pp. 133-160.
- Piotet, F. (2016). « Mais où est passée la sociologie des organisations ? ». Entretien réalisé par Florence Osty. *Sociologies pratiques*, 1. HS 2, 77-83.
- Pociello, C. (1999). *Sport et sciences sociales. Histoire, sociologie et prospectives*. Paris : Vigot.
- Ramanantsoa, B. et Thiery-Baslé, C. (1989). *Organisations et fédérations sportives. Sociologie et management*. Paris : PUF, coll. « Pratiques corporelles ».
- Rech, Y. et Mounet, J.-P. (2014). « Sport et nature : une gestion hybride de l'espace ? ». *EspacesTemps.net* [En ligne]. Travaux. Mis en ligne le 7 janvier 2014, consulté le 7 janvier 2014. URL : <https://www.espacestemp.net/articles/sport-et-nature-une-gestion-hybride-de-lespace/>
- Rech, Y. et Paget, E. (2017). « Saisir les transformations des sports de nature par la théorie de l'acteur-réseau ». *Sciences de la société*, 101, 48-63.
- Reynaud, J.-D. (1997). *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*. (3^e éd.). Paris : Armand Colin, coll. « U ».
- Reynaud, J.-D. (1999). *Le conflit, la négociation et la règle*. Toulouse : Octarès.
- Richet, C. et Soulé, B. (2007). « La gestion déléguée d'un complexe aquatique de sport-loisirs : le service public à l'épreuve de stratégies particularistes ». *Gérer et Comprendre. Annales des Mines*, 87, 12-22.
- Richet, C. et Soulé, B. (2008). « Des maîtres-nageurs à l'épreuve de la délégation de service public : rapports de force et de grandeur au travail ». *STAPS*, 82, 71-84.
- Rot, G. et Segrestin, D. (2016). *La sociologie des organisations : cheminements et situation présente. Entreprises et histoire*, 84, 5-10.
- Ruchaud, S. et Bardout, J.-C. (2011). *Guide des dirigeants d'association* (5^e éd.). Paris : Juris éditions. Droit Pratique et Correspondance.

- Rundstadler, L. (1999), *Stratégies et jeux d'acteurs de l'offre locale en tennis*. Grenoble (sous la direction de P. Chifflet).
- Sainsaulieu, R. (1987). *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*. Paris : Presses de la FNSP/Daloz.
- Sarrail, F. (2021). *(In)capacité d'adaptation des fédérations sportives face aux changements sociétaux : le cas de l'Ufolep*, Paris-Saclay (sous la direction de D. Charrier).
- Stumpp, S. et Gasparini, W. (2004). « Les conditions sociales d'émergence du volley-ball professionnel. De l'espace national au club local (1970-1987) ». *STAPS*, 63, 123-138.
- Suchet, A. et Jorand, D. (2017). « L'organisation française des Jeux Pyrénéens de l'Aventure 1993 : politiques publiques, stratégies d'acteurs et dynamique de projet ». *Sciences de la société*, 101, 27-47.
- Taylor, F. (1911). *The principles of scientific Management*. New York: Harper & Brothers.
- Thomas, R. (2000) *Sociologie du sport* (4^e éd.). Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- Touraine, A. (1966). « La raison d'être d'une sociologie de l'action ». *Revue française de sociologie*, vol. 7, n° 4, pp. 518-527.
- Viollet, B., Scelles, N. et Ferrand, A. (2015). « Le processus de conception de la politique sportive d'une fédération nationale : proposition d'un cadre d'analyse ». *Revue européenne de management du sport*. Presses universitaires du sport.
- Viollet, B. (2018). « Fédérations sportives nationales et intervention publique : un management public-privé du sport entre synergies et tensions entre acteurs ». *Gestion et management public*, vol. 6, n° 4, pp. 59-77.
- Weber, M. (1971). *Économie et société*. Tome 1. Paris : Plon.
- Yerles, M. (1984). « Stratégies des dirigeants dans les fédérations françaises et québécoises de sport amateur ». *Sport et sociétés contemporaines*. Société française de sociologie du sport. 36-51.
- Zintz, T. et Vaillieu, D. (2008). « La gouvernance des fédérations sportives. Proposition d'un cadre d'analyse et d'action ». *Revue française de gestion*, 187, 15-35.